

(Traduction non officielle)



## Note Explicative du Conseil de l'Investissement

Conformément à l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. 1/2562

Définition de conditions sur les investissements minimums requis pour des projets de connaissance de base

-----

Afin de clarifier la définition de conditions sur les investissements minimums requis pour des projets de connaissance de base conformément à l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. 1/2562 du le 2 mai 2019 sur les Amendements supplémentaires sur les conditions d'investissement minimum requis pour des projets de connaissance de base, le Conseil juge utile de publier la note explicative comme suit :

1. Calcul de l'investissement minimums requis pour des projets de connaissance de base
  - 1.1 Calcul de dépense payée pour le salaire du personnel spécialisé lié à chaque catégorie de connaissance de base
    - 1.1.1 Nouveau projet : Pour un projet demandant d'une promotion de l'investissement de la part d'une entreprise qui vient de s'établir, le calcul sera basé sur toutes les dépenses payées pour le salaire du personnel spécialisé du projet car tout est une nouvelle embauche.
    - 1.1.2 Projet étendu : Pour un projet demandant d'une promotion de l'investissement de la part d'une entreprise qui est établie auparavant, le calcul sera basé sur toutes les dépenses payées pour le salaire du personnel spécialisé pour la nouvelle embauche sous le projet demandant de la promotion comme suit :
      - (1) En cas de nouvelles embauches, le calcul sera basé sur tous les salaires des employés.
      - (2) En case d'embauches des salaires déjà embauchés par l'entreprise, le calcul sera basé sur tous les salaires des employés non employés par cette entreprise d'au moins un an a compter de la date de licenciement jusqu'à la date de demande de soumission de demande de promotion.
  - 1.2 Calcul de l'investissement minimum basé sur les fonds d'investissement à l'exclusion du coût du terrain et du fonds de roulement, les couts lies aux véhicules ne sera pas pris en compte pour le calcul de l'investissement minimum du projet. Cependant, le calcul de l'investissement minimum basé sur les fonds d'investissement à l'exclusion du coût du terrain

et du fonds de roulement destinés à définir l'exemption de l'impôt sur les sociétés restera toujours conforme à l'annonce du Conseil de l'Investissement No. Por. 1/2545 du 28 janvier 2002 sur les définitions des listes de fonds d'investissement.

2. La sélection de conditions sur les investissements minimums requis pour des projets de connaissance de base

2.1 En cas de demande de promotion d'investissement pour un projet de connaissance de base, au moins une condition sur les investissements minimums doit être sélectionnée dans la forme de demande de promotion d'investissement définie comme suit :

<b>Catégorie de connaissance de base</b>	<b>Forme de demande de promotion</b>
1.2 La reproduction des plantes ou animaux (En dehors de la Biotechnologie)	F PA PP 01 (Pour les projets en général)
1.23 La production ou le service de l'agriculture moderne tel que le système de détection, le système de control de consommation de ressources concernées comme de l'eau, de l'engrais et le système de serre intelligente etc.,	F PA PP 01 (Pour les projets en général)
3.9 Le service de conception de développement créatifs des produits	F PA PP 03 (Pour les projets liés aux services)
5.6 La conception électronique	F PA PP 03 (Pour les projets liés aux services)
5.7 Les logiciels	F PA PP 04 (Pour les projets liés à la digitalisation)
7.11 La Recherche et Développement	F PA PP 03 (Pour les projets liés aux services)
7.13 Le service de conception technique	F PA PP 03 (Pour les projets liés aux services)

2.2 En cas de demande de conditions d'investissement minimum pour un projet approuvée pour la promotion de l'investissement mais n'ayant pas encore sectionné une condition sur les investissements minimums, il sera possible de soumettre la forme de modification du projet (F PA PC 01) avant l'opération du projet. En tout état de cause, quand une condition sur les investissements minimums est déjà choisie, elle ne pourra plus être modifiée

Le Bureau du Conseil de l'Investissement

7 juin 2019

(Emblème Officiel)